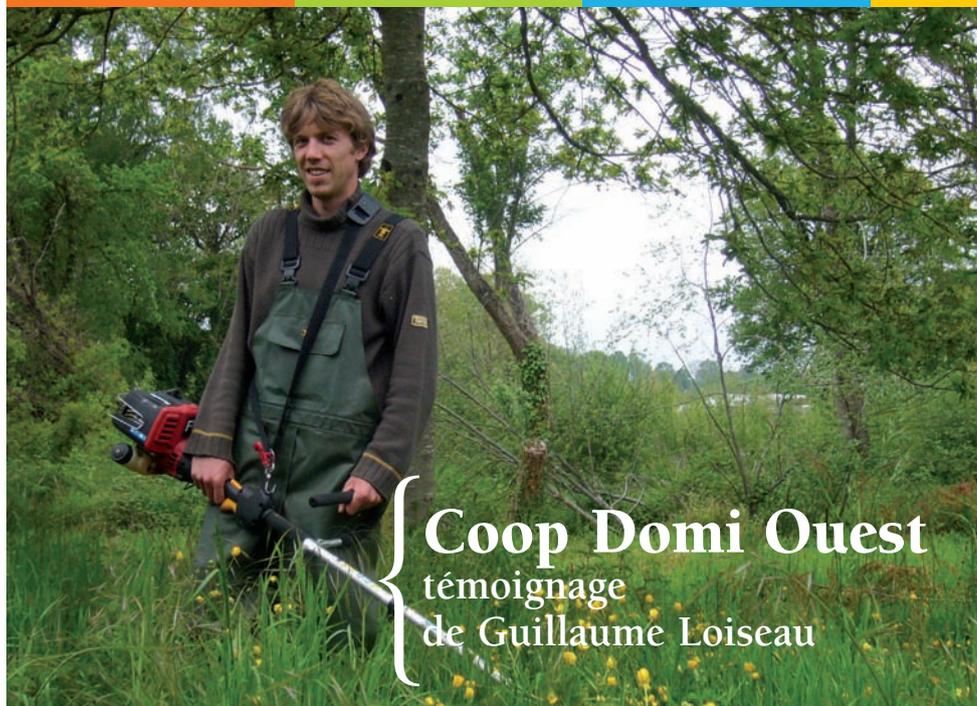


moteur

Le magazine des coopératives d'activités
et d'emploi® des Côtes d'Armor



« Construire
des parcours



Coop Domi Ouest
témoignage
de Guillaume Loiseau

Sommaire

- 2** **Témoignages**
Construire des parcours
- 3** **Étude d'impact**
Que deviennent les entrepreneurs-salariés ?
- 4** **Les coopératives**
Au cœur du département
- 5** **Avant-PREMIÈRES**
Des activités diversifiées
- 6** **Coop Domi Ouest**
Des professionnels du service à la personne
- 7** **Bâti-PREMIÈRES**
Entreprandre autrement dans le bâtiment
- 8** **Actualités
des coopératives**

édito

Mais pourquoi veulent-ils (elles) créer leur entreprise ?

Pour « être autonomes, prendre des initiatives, tout en recherchant un travail qui ait un sens, qui serve l'intérêt général », comme le souligne Philippe Frémeaux en parlant du rapport des jeunes à l'Économie Sociale et Solidaire ?

Pour faire face à la crise de l'emploi, diront d'autres. La création de son activité est aujourd'hui avancée comme réponse à cette crise, voire comme réponse au complément des retraites.

Si la première proposition est porteuse d'espoir, la seconde s'impose comme une inéluctable fatalité. La création d'activités est une richesse quand elle participe à l'émancipation et à l'épanouissement des femmes et des hommes. Mais prenons garde de sacrifier ces valeurs à cette déferlante d'individualisation, d'atomisation et de précarisation du travail que subit notre société en ce début de siècle.

Lorsque les Coopératives d'Activités et d'Emploi® sont apparues à la fin des années 1990, leur ambition était de permettre, à des personnes éloignées de la création d'entreprise, d'en faire l'apprentissage dans un maximum de sécurité. Aujourd'hui, tout en remplissant toujours cette première vocation, les CAE ouvrent une autre voie. Urgente et essentielle. Militantes de l'entrepreneuriat collectif, elles proposent de créer du solidaire à la place du solitaire. Elles inventent de nouvelles formes d'entreprises partagées, multi-activités, et solidaires (re)créant du lien, du droit, de la protection sociale mutualisée, du partage et de la vision commune.

Avant-PREMIÈRES a passé le cap des cinq ans et des premières constatations peuvent être faites (voir ci-contre). En premier lieu, c'est la « solidarité » du parcours qui est révélée. En effet, 92% des personnes sorties de la CAE pour un emploi depuis 2006 sont toujours en poste et 87% des entreprises créées sont toujours en activité à la fin de l'année 2010.

Pour répondre aux aspirations, notamment des plus jeunes, Avant-PREMIÈRES travaille à la création d'un Diplôme Universitaire de Créateur d'Activité (Bac +1) sous l'impulsion du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire (mis en place par le Conseil Général et Saint-Brieuc Agglomération) et en partenariat avec l'université (IUT).

Cette première en France pour une CAE prendrait une couleur qui nous est chère avec une option Économie Sociale et Solidaire. Une manière pour les Coopératives d'Activités et d'Emploi® d'œuvrer à une économie durable et solidaire dans notre département des Côtes d'Armor.

Construire des parcours

Comme la majorité des entrepreneurs salariés de la coopérative Avant-PREMIÈRES, Morgane, Marion et Thierry ont transformé leur essai de création de leur activité. Chacun à sa mesure, dans le respect de ses valeurs. Rassurant, dynamisant, ouvrant sur un nouveau rapport au travail, sur une montée en compétences... leur passage dans la coopérative a été révélateur, voire transformateur de leur richesse en herbe. Itinéraires.

Le créateur. "Rassurée et dynamisée"

Morgane Le Bourhis, neuropsychologue, est restée trois ans à la coopérative. Elle est aujourd'hui installée en libéral dans un cabinet regroupant un médecin homéopathe, deux psychologues et une secrétaire. « Le développement de mon cabinet aujourd'hui, c'est moi, confie-t-elle. Mais, maintenant, les choses sont bien en place, je ne suis pas toute seule, j'ai d'autres professionnels autour de moi ». À la coopérative, « je me suis libérée des tâches administratives et comptables, j'ai précisé les objectifs de mon travail et les professionnels de l'équipe m'ont permis d'affiner ma réflexion. Ce sentiment d'être entourée et cadrée, c'est aussi rassurant que dynamisant. Quand on démarre ça fait baisser la pression. Ce côté psychologique m'a beaucoup plu ». D'entrepreneuse-salariée à son activité libérale, le passage s'est fait en douceur : « Ils m'ont éclairée sur les choix de structures possibles, m'ont assurée et confortée dans mon choix d'installation en libéral et m'ont indiqué la marche à suivre ».

Morgane LE BOURHIS, neuropsychologue. 06 07 85 65 61



L'entrepreneur-salarié devenu associé. "Employeur et employé"



Thierry Guéhenneuc exerce son activité de sylviculture/agri-environnement dans la coopérative. Il a participé à la création de la coopérative d'emploi et est devenu, en juin dernier, entrepreneur-salarié-associé. « Pour ne pas travailler tout seul dans mon coin et continuer de côtoyer des personnes aux activités proches de la mienne. J'y ai aussi vu la possibilité d'évoluer dans une équipe choisie, avec la liberté d'un indépendant dans mon travail ». Être, en même temps, employeur et employé : « une flexibilité et des valeurs qu'on ne retrouve pas forcément dans une entreprise. Là, on est véritablement acteurs. Même si, pour le moment, ma charge de travail ne me permet pas de m'investir comme je l'aimerais dans la coopérative ». Une vie d'entrepreneur à deux échelles différentes. « Les débats de l'assemblée générale étaient très intéressants. La coopérative d'activités aide des gens à démarrer et ça

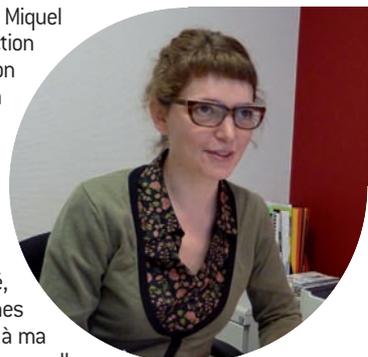
m'intéresse de contribuer à ça. Être entrepreneur-salarié-associé est un statut innovant. Cela correspond à ma recherche d'un nouveau rapport au travail, et permet de se situer en dehors du dualisme "patron-salarié" sans pour autant s'isoler en indépendant dans un projet purement personnel ».

Thierry GUÉHENNEUC, sylviculture et agri-environnement.. 06 86 71 63 52 - tguehenneuc@gmail.com

Retour au salariat. "La coopérative : une montée en compétences"

Aujourd'hui chargée de communication pour Sciences-po Rennes, Marion Miquel a exercé pendant deux ans, sous le nom Text'style, une activité de rédaction et de création graphique. Une période qu'elle a su mettre à profit dans son choix de retour au salariat. « Le fait d'avoir tenté l'aventure pour de vrai, ça change le rapport le jour de l'entretien d'embauche : tu es dans un rapport de professionnel à professionnel. J'étais dans une démarche de proposer un savoir-faire plus que de demander un emploi ». Et sur le CV ? « Je pensais que ça aurait été un désavantage, qu'à travers cette expérience j'aurais pu être perçue comme quelqu'un d'indépendant. Au contraire ! Cela a prouvé que je savais me mettre en danger, prendre des initiatives, être autonome dans mon travail. Mon passage dans la coopérative a été, en fait, une montée en compétences. J'ai été obligée de renforcer mes points faibles, savoir me vendre, négocier... tout ce qui est périphérique à ma compétence. Je suis, professionnellement, plus sûre de moi. Et j'ai une nouvelle approche du monde du travail : je relativise et je vais à l'essentiel ! ».

Marion MIQUEL, chargée de communication pour Sciences-po Rennes. 06 83 27 40 04

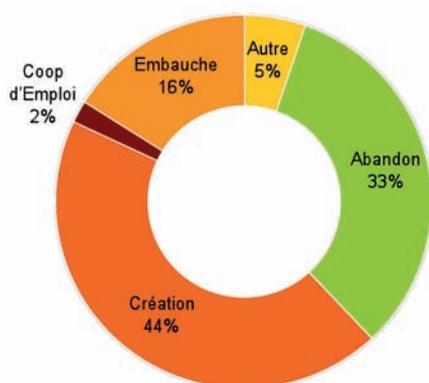


Étude d'impact après 5 années d'activité *

Que deviennent les entrepreneurs-salariés après leur passage au sein d'Avant-PREMIÈRES ?

Entre 2005 et 2010, Avant-PREMIÈRES a accompagné 239 personnes porteuses d'un projet. 155 sont sorties de la coopérative. Un accompagnement qui aura contribué à construire leurs parcours professionnels. L'occasion de faire le point sur ces cinq années d'activité.

Après la CAE, 62 % de personnes en situation d'emploi immédiate*

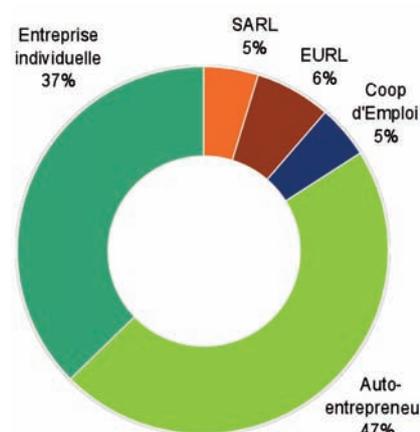


*Le cumul des différentes données (raison de la sortie), révèle un taux d'emploi immédiat à la sortie de la coopérative de 62 % [44% des personnes accompagnées ont créé leur entreprise, 2% sont devenues associées et 16% ont trouvé un emploi].

Une durée d'accompagnement plus longue pour les créateurs

La durée moyenne d'accompagnement en CAE est plus longue lorsque les personnes créent leur entreprise à la sortie de la coopérative : 21 mois en moyenne contre 11 mois pour un entrepreneur qui arrête son projet. 82% des entrepreneurs accompagnés pendant plus de 24 mois ont créé leur entreprise ou sont devenus associés. Cette situation traduit un besoin d'accompagnement plus long pour l'entrepreneur-salarié qui tend vers la création de son entreprise. Cet accompagnement lui permet de conforter son activité et de la pérenniser avant de se lancer dans la création juridique de son entreprise. A contrario, la statistique indique que le porteur de projet qui abandonne son idée ou qui retourne vers l'emploi prend la décision de se réorienter en moyenne un peu moins de un an après son entrée dans la coopérative.

Une majorité d'entreprises individuelles



Les entrepreneurs accompagnés par la coopérative portent le plus souvent des projets d'entreprises unipersonnelles nécessitant peu d'investissement (pour certains visant principalement à se créer leur propre emploi). C'est pourquoi 84% des personnes ont choisi d'entreprendre en entreprise individuelle classique ou sous le régime de l'auto-entrepreneuriat (contre 71 % moyenne nationale). Depuis juin 2010, Avant-PREMIÈRES a ouvert la voie à une forme d'entrepreneuriat inédite en créant la première coopérative d'emploi du département, offrant la possibilité aux entrepreneurs-salariés de devenir associés et de poursuivre leur projet en CAE.

Quelle pérennité pour les entreprises créées ?

87% des entreprises créées sont toujours en activité à la fin de l'année 2010. Si la coopérative est encore trop jeune pour mesurer la pérennité des entreprises de plus de trois ans nées à la sortie de son accompagnement, notons que 100% des entreprises interrogées créées en 2007 ou avant sont toujours en activité. Parmi les personnes dont l'activité entrepreneuriale s'est arrêtée, une seule est aujourd'hui en recherche d'emploi. Les autres ont retrouvé un emploi salarié, la plupart dans leur domaine d'activité.

Une majorité de CDI à la sortie pour embauche

Les deux tiers des personnes interrogées sorties de la coopérative pour embauche ont retrouvé un emploi à durée indéterminée. 92% sont toujours en situation d'emploi aujourd'hui.

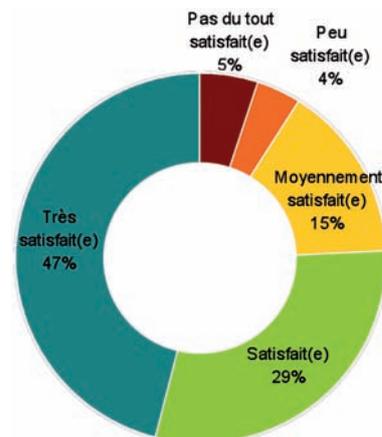
Rebondir après l'abandon du projet

46% des personnes interrogées sorties de la coopérative pour abandon de leur projet ont aujourd'hui retrouvé un emploi salarié, 15% ont repris un projet entrepreneurial, 38% sont sans activité.

Égalité hommes / femmes : une structure adaptée aux femmes ?

Quand en France, seules 30% des entreprises créées sont à l'initiative de femmes (source APCE), au sein d'Avant-PREMIÈRES, 55% des créateurs d'entreprise accompagnés sont des créatrices. Leurs motivations à l'entrée de la coopérative (création de son propre emploi, nécessitant peu d'investissement) se conjuguent généralement bien avec le fonctionnement de la CAE.

76% des entrepreneurs toutes sorties confondues sont satisfaits de leur passage dans la coopérative



* Merci à Elodie Coupé, étudiante en BTS assistant de gestion PME-PMI, d'avoir réalisé cette étude d'impact auprès des personnes après leur parcours au sein de la coopérative.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® investies dans la création des pôles de l'Économie Sociale et Solidaire dans les Côtes d'Armor

Sur les Pays de Dinan, du Trégor-Goëlo et de Saint-Brieuc, des acteurs de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles et fondations) travaillent depuis plusieurs mois à la création de ces pôles, lieux d'interconnaissance et d'initiatives. Alors que Dinan et Lannion en sont à l'étude de

préfiguration, le pôle du Pays de Saint-Brieuc a officiellement vu le jour le 15 décembre dernier. Une cinquantaine de personnes, représentant plus de 40 structures, a eu l'occasion d'échanger au cours de cette assemblée constitutive et d'adopter des statuts qui se veulent à la fois fédérateurs et ouverts.

nement, à la marchandisation des services, à l'exclusion. Deuxièmement : des expérimentations diverses, sur le terrain, pour donner accès à ces services au plus grand nombre. Troisièmement : tout cela doit s'articuler autour de projets d'avenir. Enfin, l'ESS doit s'inscrire dans une vision "transformatrice", pas simplement "réparatrice" >>.



Pour reprendre la définition de Claude Alphanhéry parue dans un récent numéro du *Nouvel Observateur*, l'économie sociale et solidaire, « ce sont des milliers d'initiatives déterminées par l'utilité sociale et non le profit. C'est une résistance à une société dominée par le capitalisme financier qui aggrave le phénomène d'exclusion. Cela implique de combiner trois actions. Premièrement : une résistance au "non-emploi", au "non-logement" des plus faibles, à la dégradation de l'environ-

Contact sur le Pays de Dinan
Pauline LE HUIDOUX - 02 96 85 50 28
pays.dinan@wanadoo.fr

Contact sur le Pays du Trégor-Goëlo
Frédéric LE BRAS
09 53 05 65 32 - 06 47 45 78 82
ess.tregorgoelo@yahoo.fr

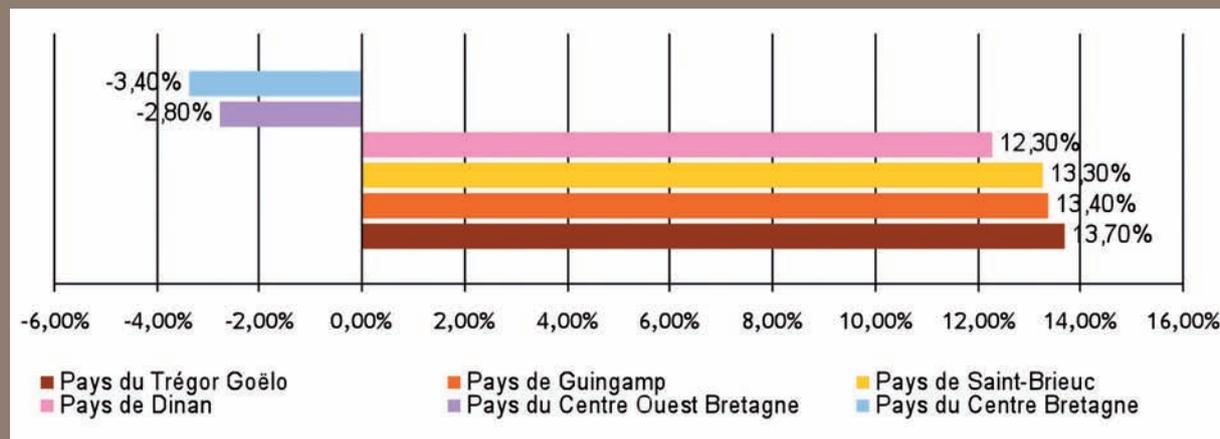
Contact sur le Pays de Saint-Brieuc
Laurence FALKENSTEIN - 02 96 52 19 69
l.falkenstein@avant-premier.es.coop

Le Centre Bretagne et le Centre-Ouest Bretagne ont perdu des entreprises artisanales en 10 ans

Alors que, dans le reste du département, le nombre d'entreprises artisanales s'est accru entre 2000 et 2010, il n'en est rien dans ces deux pays au cœur de notre département [source Ouest France du 23/12/2010]. C'est aussi le constat que font les

Coopératives d'Activités et d'Emploi® et c'est pour cette raison que, soutenue par la DIRECCTE 22, Bâti-PREMIÈRES organise, depuis décembre 2010, des réunions d'information sur ces territoires. Par ailleurs, avec la Délégation Régionale aux Droits des

Femmes, Bâti-PREMIÈRES et ses consœurs du 29 et du 56 organiseront en juin une journée sur les femmes et le bâtiment : l'accès à la formation, à l'emploi et à la création d'entreprise.



Témoignage *Gwénola Lucas* Entrepreneure-salariée d'Avant-PREMIÈRES

Une écoute, un soutien, une dynamique

Arrivée à la coopérative en novembre dernier, Gwénola Lucas souhaite développer une activité de location de toilettes sèches pour des manifestations éphémères. Dans sa réflexion pour créer son activité, Gwénola cherchait « comment valoriser, concrétiser ce projet et quel statut choisir, dans un contexte économique difficile ». Elle avait une idée de projet mais « je voulais savoir si elle était viable et c'est là qu'il faut être accompagné ». Elle a eu connaissance de l'existence de la coopérative « encore mieux que le portage salarial et pour moi, c'était une aubaine. On arrive avec un projet plus ou moins clair, avec des doutes, des lacunes, des oublis. Et ils sont là pour nous renforcer dans notre projet. Moi j'aborde un marché où tout est à faire. Et la coopérative m'épaule dans un état d'esprit ouvert et participatif. C'est un réseau, une écoute, un soutien constructif, et les permanents sont d'une grande disponibilité. Cette dynamique est forcément un avantage ! ».



Gwénola Lucas, location de toilettes sèches.
 02 96 55 94 22 - 06 99 33 66 80
 location22@me.com

Entreprendre autrement avec Avant-PREMIÈRES

Consultants, formateurs, artisans d'art, artistes, professionnels du bien-être ou du bien vivre, paysagistes, etc. peuvent créer leur activité en étant accompagnés par Avant-PREMIÈRES.

Avec la coopérative d'activités et d'emploi®, ces femmes et ces hommes entreprennent dans un collectif pour ne pas être seuls face à la création. Ils valorisent leur savoir-faire et acquièrent des compétences d'entrepreneur.

Ils bénéficient d'un contrat de travail en CDI qui sécurise leur parcours. Ils délèguent l'administration, la comptabilité, la fiscalité à des professionnels. Ils partagent des valeurs de solidarité et de mutualisation.

Avant-PREMIÈRES

02 96 52 19 69

contact@avant-premieres.coop

www.avant-premieres.coop

La coopération rend plus fort

Trois entrepreneurs réunis dans la coopérative, Annick Le Maillet, Alain Dejour et Laurent Mazurier, emportent l'appel d'offre du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire pour la réalisation de son site internet. Le résultat est visible sur www.saint-brieuc-sup.com, pour tout savoir sur la formation supérieure dans l'agglomération de Saint-Brieuc.

Marie-Laure crée « Com'à l'écrit »

Marie-Laure Charles, rédactrice pour les collectivités et les entreprises, a pris son envol et créé « Com'à l'écrit » début 2011. Arrivée en 2005, Marie-Laure aura marqué la coopérative par sa bonne humeur et son état d'esprit coopératif.

Marie-Laure CHARLES, rédactrice pour les collectivités et les entreprises. 06 86 58 41 70 - mlc@com-a-lecrit.com

Sitôt rentré, sitôt primé !

Vincent Beaucourt est designer à Le Merzer. Dès son arrivée dans la CAE, il remporte un premier contrat avec la CCI de la région Bretagne pour le design d'une embarcation maritime touristique.

Vincent BEAUCOURT, designer industriel.

06 80 43 54 02 - beaucourt.vincent@free.fr

Les consultants d'Avant-PREMIÈRES proposent leurs services au dispositif DLA

Magali Launay, représentante de Bretagne Développement Initiative pour les Côtes d'Armor, a rencontré les consultants de la coopérative. Après avoir défini les objectifs et moyens d'intervention de BDI [financement de journées « consultant » auprès de structures de l'Économie Sociale et Solidaire], Magali Launay a fait connaissance avec les consultants entrepreneurs-salariés de la coopérative et leurs champs d'intervention. BDI sait maintenant qu'elle peut compter sur de nouvelles compétences locales.

Vers un accompagnement « deuxième souffle » !

Nicolas Beurrier (« J'irai jouer chez vous ») a bénéficié d'un appui supplémentaire pour développer son activité. Jacques Quiniou, consultant, Patrice Hénaff, directeur de l'association « la Contremarche » [prix national du Crédit Coopératif 2010], Alain Dejour (entrepreneur-salarié) ont travaillé avec Nicolas pendant une matinée pour l'aider à repositionner son projet. Ces regards nouveaux posés sur l'activité de Nicolas constituent un véritable tremplin. Cerise sur le gâteau, les consultants, séduits par la dynamique et le projet de Nicolas, ont décidé de le suivre régulièrement. Cette piste d'accompagnement, au moment où les entrepreneurs ont besoin d'un deuxième souffle, va être exploitée activement par la coopérative.



Des richesses à partager

Marie-Laure est une professionnelle de la relation presse, Alain et Laurent maîtrisent les techniques de réponses aux appels d'offre, Françoise forme à la gestion du stress, etc. Ces compétences sont mises au service des autres entrepreneurs des coopératives, à la plus grande satisfaction des uns et des autres.

Témoignage Guillaume Loiseau

Entrepreneur-salarié de Coop Domi Ouest

Une veille juridique, sociale et fiscale

Guillaume Loiseau exerce une activité d'entretien de jardins dans le cadre de Coop Domi Ouest. Un statut qui lui permet de bénéficier de l'agrément « service à la personne » mais aussi de profiter « d'une veille juridique, fiscale et sociale effectuée par la coopérative ». L'arrivée de la nouvelle loi supprimant l'exonération de charges sociales aurait pu remettre en cause son activité. « Si je ne faisais que du service à la personne, ça aurait pu mettre en péril l'activité mais, comme je développe aussi une activité de création de jardins dans la coopérative Avant-PREMIÈRES, je vais essayer de mettre l'accent sur ce côté de mon projet. Cette possibilité de rééquilibrer, c'est une flexibilité que j'apprécie et qui est importante tant qu'on est en période de test. Fort heureusement, dans le service à la personne ils n'ont pas touché à la réduction et au crédit d'impôt. De mon côté, je n'ai pas envisagé d'augmenter mes tarifs pour le moment. J'attends d'avoir un peu plus de recul ».

Guillaume LOISEAU,
création et entretien de jardin.
06 13 73 80 63
loiseauesjardins@voila.fr



Entreprendre autrement avec Coop Domi Ouest

Coop Domi Ouest accompagne des entrepreneurs qui créent leur activité dans le domaine du service à la personne relevant de l'agrément simple. Ils sont cuisiniers à domicile, jardiniers, assistants en informatique. Ils donnent des cours de musique, de langues, etc. Ces femmes et ces hommes bénéficient de l'agrément "service à la personne" n°2006/1/22/9.

- Ils s'engagent dans une démarche de qualité et de mutualisation.
- Ils bénéficient d'un contrat de travail.
- Ils peuvent pratiquer plusieurs activités relevant ou non de l'agrément (en étant également dans la coopérative Avant-PREMIÈRES).
- Ils profitent de la veille juridique, fiscale et sociale de la première coopérative d'Activités et d'Emploi® spécialisée en France.
- Ils se prémunissent contre les temps partiels non souhaités et créent une activité durable.
- Ils créent de la richesse solidaire sur tout le territoire.

Coop Domi Ouest

02 96 52 19 69

contact@avant-premieres.coop

www.coopdomiouest.fr

Le service à la personne fragilisé

La loi de finances pour 2011 a modifié les conditions d'exonération de charges sociales accordées aux entreprises du secteur (Loi Borlo)*. Les exonérations de cotisations patronales jusqu'au niveau du SMIC, dont elles bénéficiaient, sont supprimées. Les organismes auront accès désormais aux allègements de cotisations sociales de droit commun. C'est néanmoins un surcoût prévisible pour ces entreprises et donc pour les entrepreneurs-salariés de Coop Domi Ouest.

Fort heureusement, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® leur permettent, grâce à une double appartenance (Coop Domi Ouest et Avant-PREMIÈRES), d'asseoir l'économie de leur activité sur une clientèle et un éventail de prestations plus large. Cette faculté évite des emplois et des revenus trop faibles et précaires.

* (L'avantage fiscal demeure cependant inchangé : les personnes consommant des services à la personne continuent à bénéficier de 50 % de réduction ou crédit d'impôt sur leurs dépenses).

Témoignage Yves Gillieron

Entrepreneur-salarié de Bâti-PREMIÈRES

Des atouts pour ma compétitivité

Yves assure que sans la coopérative il n'aurait pas monté son entreprise. Son savoir-faire en plomberie, chauffage et dépannage ne suffisaient pas : « Je n'avais pas les moyens de me mettre à mon compte et j'avais des lacunes en matière de comptabilité et de gestion. J'avais besoin d'être éclairé, rassuré ». Son hébergement à la coopérative Bâti-PREMIÈRES lui a permis de décrocher un prêt de 3 000 € avec lequel il a pu acheter le camion et le matériel qui lui manquaient pour travailler. « Dans la coopérative, je trouve des partenaires, les charges portent sur le chiffre d'affaires réel et ce dernier n'est pas limité. L'intérêt c'est aussi la TVA à 5,5% et la garantie décennale : de vrais atouts pour ma compétitivité ». Son atelier aménagé dans son garage, la comptabilité déléguée à la coopérative, les avantages du salariat « c'est aussi un équilibre avec ma vie de famille ! ». S'il avait envisagé un temps la coopérative comme un tremplin vers la création d'entreprise, Yves envisage aujourd'hui de continuer à exercer son métier dans le cadre d'une coopérative d'emploi, de devenir entrepreneur-salarié-associé.



Yves GILLIERON, plombier et chauffagiste.

02 96 47 22 29 - 06 19 86 52 26 - gillieron.yves@orange.fr

Entreprendre autrement avec Bâti-PREMIÈRES

Les porteurs de projet de création de leur activité dans le secteur du bâtiment peuvent être accompagnés par Bâti-PREMIÈRES.

Avec la coopérative :

- Ils vont se former au métier d'entrepreneur du bâtiment (analyse des prix de revient, élaboration des devis, démarche commerciale, prévention des risques...).
- Ils bénéficient des assurances responsabilité civile, professionnelle et décennale.
- Ils créent une activité pérenne grâce à l'appui du conducteur de travaux.
- Ils travaillent en partenariat avec les autres entrepreneurs et co-traitent des chantiers.
- Ils sont salariés et entrepreneurs.

Bâti-PREMIÈRES

02 96 52 19 69

contact@bati-premier.es.coop

www.bati-premier.es.coop

Une journée pour développer l'entrepreneuriat féminin dans le bâtiment à Rostrenen

Bâti-PREMIÈRES organise courant juin une journée sur les femmes et le bâtiment : Comment et où se former aux métiers ? Quels emplois possibles ? Comment créer son entreprise ? Autant de questions auxquelles témoignages et tables rondes tenteront d'apporter des réponses.

La Région Bretagne croit aux Coopératives d'Activités et d'Emploi® du bâtiment

La Région Bretagne a signé une convention triennale avec les CAE du bâtiment bretonnes. Fragilisées par un environnement économique difficile et l'arrivée du statut d'auto-entrepreneur, les CAE bâtiment bretonnes vont pouvoir continuer leur action d'accompagnement à la création d'entreprise et à l'apprentissage du métier d'entrepreneur du bâtiment. Pour Bâti-PREMIÈRES cette confiance renouvelée, avec celle accordée, depuis

sa création, par le Conseil Général des Côtes d'Armor et par Saint-Brieuc Agglomération, est un encouragement à poursuivre sa mission. Bâti-PREMIÈRES devrait accompagner de 24 entrepreneurs en 2011 à une quarantaine en 2014.

Entre 22 et 33% de femmes chez Bâti-PREMIÈRES, une ambition partagée et un réel plaisir



Lors de la création des CAE bâtiment en Bretagne, l'un des objectifs affichés était d'accompagner entre 15 et 20% de

femmes dans des métiers où, en France, elles ne sont que 1,6%. En 2010 elles étaient cinq sur les vingt-deux entrepreneurs accompagnés au sein de Bâti-PREMIÈRES et, aujourd'hui, elles sont cinq sur les quinze présents, soit 33%. Elles sont principalement peintres et carreuses et, pour la plupart, orientent leur production vers l'utilisation de produits naturels et écologiques.

24 et 28 ans, coup de jeune pour Bâti-PREMIÈRES

Ils viennent en ce début 2011 d'intégrer Bâti-PREMIÈRES. Frédéric Blin a 24 ans et Jean-Christophe Maas a 28 ans. Le premier, originaire de Hénon, entame une activité de maçon, le second développe depuis Bourseul un projet de création dans le domaine de la gestion de l'eau (récupération, piscine naturelle, épuration). Tous deux vont trouver conseil auprès de leurs aînés et diffuser leur enthousiasme en retour.

Frédéric BLIN, maçonnerie.

06 86 84 75 31

fredblin22@gmail.com

Jean-Christophe MAAS, gestion de l'eau.

06 61 53 88 06

contact@rozeau.fr - www.rozeau.fr

Il l'a dit, il l'a fait !

Laurent Prieur a créé et développé Élan Créateur, notre consœur de Rennes, en 2001. Il avait dit « je ferai 10 ans »... Il a donc quitté Élan fin 2010. L'enthousiasme de Laurent nous avait convaincus (Denis Mer et Dominique Babilotte), lorsque nous découvriions ensemble le concept des CAE. L'homme nous avait séduits lorsqu'il nous parrainait pour créer Avant-PREMIÈRES. Si les CAE 22 existent aujourd'hui, elles le doivent aussi un petit peu à Laurent.

Merci Laurent, bonne route.



Financer le début de l'activité...

Le partenariat signé en 2010 avec Parcours Confiance (micro-crédit de la Caisse d'Épargne) porte ses fruits. Déjà de nombreux entrepreneurs-salariés de la coopérative ont pu bénéficier d'un financement au démarrage de leur activité. Complété, pour certains, par une aide du Conseil Général, le financement du début d'activité permet aux entrepreneurs de gagner en efficacité et en temps. Ajoutée à cela la possibilité de bénéficier des véhicules du garage solidaire de Carhaix ou encore des prêts de matériels d'AB Services, et la panoplie de l'entrepreneur s'agence sereinement.

... Et prochainement son développement

Le réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi® « Coopérer Pour Entreprendre » travaille à la création d'un fonds de garantie pour les entrepreneurs-salariés des CAE en phase de développement. Il s'agira là de financer le « deuxième souffle du créateur » (investissements, trésorerie, etc.).

Soirée festive au Char à Bancs

Le 16 décembre dernier, 70 entrepreneurs-salariés ont fêté la fin d'année au Char à Bancs à Plélo. Une belle occasion de nouer des liens dans un cadre atypique et convivial.



Les coopératives en chiffres

En 2010, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® ont accompagné **111** porteurs de projet. **26** ont quitté la coopérative, dont **62%** pour créer leur entreprise ou retrouver un emploi.

Du rapport Vercamer aux rencontres des CAE de l'Ouest, c'est si bon le contre-courant... quand ça s'arrête un peu !



© Aurélie Napolitano

Le député Vercamer a remis en 2010 son rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire au Premier Ministre. Parmi les mesures préconisées et reprises depuis par plusieurs rapports et déclarations ministérielles, le soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emploi® figure en bonne place. Satisfecit donc pour ces pionniers qui, il y a 10 ans, créaient la première CAE, « CAP Service », à Lyon. Depuis, le concept des CAE a évolué, et c'est ce qu'est venu dire Stéphane Veyer au mois de novembre 2010 devant une centaine d'entrepreneurs-salariés et permanents des Coopératives d'Activités de l'Ouest.

De dispositifs d'aide à la création, les CAE sont devenues des entreprises partagées entre tous leurs acteurs. Essentiellement vouées, au départ, à l'accompagnement à la création, les CAE sont devenues des sortes de « mutuelles » où l'on répartit le risque sur des parcours professionnels, où l'on se sécurise les uns les autres. Entreprises multi-activités qui développent de la richesse sur un territoire, « les CAE réinjectent de la solidarité, du collectif, du droit, de la protection sociale dans un champ a priori réservé à l'initiative solitaire (avec un grand "T") » écrit Jacques Quinou dans son DLA sur les CAE du 22.

À ces rencontres d'entrepreneurs de l'Ouest, beaucoup ont eu le sentiment de partager un moment crucial. Encore fragiles mais porteuses de tant d'espoir, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® devront continuer à lutter contre l'atomisation et la précarisation du travail en offrant une vision partagée du développement économique local.

Bienvenue à Laurence

Laurence Falkenstein, titulaire d'un master de Gestion et management des entreprises de l'économie sociale, a rejoint l'équipe des CAE depuis le début de l'année 2011. Elle réalise notamment des évaluations pour la création d'entreprise (EPCRE) confiées par Pôle Emploi. Elle est présente à Saint-Brieuc et Loudéac. Sa précédente expérience professionnelle à la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor est un atout dans sa nouvelle mission.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI® DES CÔTES D'ARMOR

43A, rue de Brest - 22360 LANGUEUX 02 96 52 19 69

contact@avant-premiereres.coop

www.avant-premiereres.coop

Comité de rédaction : Dominique BABILLOTTE, Marie-Laure CHARLES, Sylvain COUANON

Relecture : Anne CANTAL Maquette - Impression : Imprimerie JACO

Avec le soutien financier du Fonds Social Européen, la DIRECCTE Bretagne, DIRECCTE 22, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes d'Armor, Lannion-Trégor Agglomération, Saint-Brieuc Agglomération, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.